Extrait du OIEau

http://www.oiagua.eu/oieau/notre-actualite-et-avancement-de/article/croatie-fin-du-jumelage-directive

Croatie : Fin du jumelage "Directive Inondations"

- OIEau - Notre actualité et avancement de nos projets -

Date de mise en ligne : samedi 1er novembre 2014

OIEau

L’Autriche, la France et les Pays-Bas ont clôturé en avril 2014 le projet de jumelage européen sur la Directive Inondations avec la Croatie, devenue Etat-Membre à part entière en juillet 2013.

Adoptée en 2007, la Directive Inondations a imposé son calendrier aux 4 Pays participant au jumelage. Ce calendrier de la Directive, qui à terme sera synchronisé avec celui de la Directive-Cadre sur l’Eau, prévoit ainsi les dates limites suivantes pour **les 3 étapes de préparation des Plans de Gestion des Risques Inondations à développer sur chacun des différents bassins/unités hydrographiques :**

- **Etude Préliminaire des Risques Inondations (EPRI)**, avec sélection des Territoires à Risque Important (TRI) avant décembre 2011,
- **Cartographie** de l’aléa et du risque des TRI avant décembre 2013,
- **Plans de Gestion des Risques Inondations (PGRI)**, avec son Programme de Mesures avant décembre 2015.

Ce projet de 16 mois a été plus particulière- ment centré sur l’étape de cartographie du risque inondations sur **2 territoires prioritaires pilotes** : la Kupa sur le bassin versant de la Mer Noire et le delta de la Neretva, fleuve de l’Adriatique avec des caractéristiques d’inondation spécifiques. **L’OIEau a été chargé de mettre en œuvre le programme de formation**, qui a permis d’appuyer la préparation du Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) avec son Programme de Mesures et l’analyse économique associée.

Un modèle de recensement des données nécessaires à la préparation du Plan a également été développé en vue de la diffusion aux autres bassins croates de l’expérience pilote. Côté français, outre l’intervention de l’OIEau pour le compte du Ministère de l’Ecologie, l’appui du CEREMA, Centre d’Etudes et d’expertise sur les Risques, l’Environnement, la Mobilité et l’Aménagement, qui a développé pour les Autorités françaises des outils de modélisation adaptés à la demande de la Directive, a été précieuse et appréciée.

Copyright © OIEau